



# Après la 3ème : orientation et affectation

publié le 03/05/2024

## Descriptif :

Les procédures d'orientation et d'affectation pour les élèves de 3ème sont dans leur dernière phase.

Les familles ont jusqu'au 30 mai pour effectuer leurs choix définitifs sur lesquels se pencheront les conseils de classe du 3 juin.

Toutes les démarches se font sur Scolarité Services (<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>) avec votre compte EduConnect.

Pour connaître les démarches à effectuer cliquer sur Lire la suite.

## 1- Dans l'onglet Orientation (voir tutoriel distribué au second trimestre) :

- Accuser réception de l'avis du conseil de classe du 2ème trimestre (si vous ne l'avez pas déjà fait).
- Saisir vos choix d'orientation définitifs et les classer par ordre de préférence si il y en a plusieurs (comme vous l'avez fait pour vos intentions d'orientation au second trimestre).

Ces choix seront validés ou pas par le conseil de classe du 3ème trimestre.

- Après le conseil de classe (lundi 3 juin), vous devez vous connecter à nouveau aux téléservices pour accepter ou non les propositions du conseil de classe.

2- Dans l'onglet affectation, **du 06 mai au 30 mai**, saisir vos demandes d'affectation c'est-à-dire la ou les formations demandées et le ou les établissements choisis pour l'an prochain (voir le guide des formations à l'adresse suivante : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-andre-brouillet/>).

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie (pour une demande hors académie, contactez le secrétariat du collège).

**Pour vous aider dans cette étape, vous pouvez venir au collège le jeudi 23 mai de 17h à 19h, nous serons disponibles pour vous accompagner (RDV au CDI).**

3- Vous devez également **compléter la fiche papier** de formulation des vœux définitifs après la 3ème (jointe dans le dossier). Elle récapitule les demandes d'affectation saisies dans les téléservices.

Cette fiche permet au collège de vérifier les vœux saisis dans les téléservices. Elle doit être signée par les représentants légaux.

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS PAPIER AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE : VENDREDI 31 MAI 2023.**

## ATTENTION POINTS DE VIGILANCE.

Si vous demandez une seconde GT, il faut obligatoirement faire un vœu sur le lycée de secteur (André Theuriet à Civray) même si vous demandez d'autres lycées.

Si vous demandez une seconde GT ailleurs qu'à Civray, il faut faire une demande d'assouplissement de la carte scolaire (dérogation) et la justifier (formulaire joint dans le dossier).

Les dérogations ne sont pas nécessaires pour les secondes à recrutement spécifique (ex : le LP21), les lycées agricoles et les lycées privés.

Si vous demandez un établissement privé (lycée ou MFR), vous devez rencontrer le directeur de l'établissement.

Si vous demandez une seconde professionnelle, vous devez formuler plusieurs vœux pour maximiser les chances de votre enfant car le nombre de places dans ces formations est limité.

Si vous demandez un apprentissage, les démarches auprès du centre de formation et la recherche d'un employeur relèvent de votre responsabilité.

Il faut également faire un ou plusieurs vœux en lycée professionnel sur une seconde professionnelle (plan B si jamais vous ne trouviez pas d'entreprise).

Quand les vœux seront saisis, le collège imprimera une fiche récapitulative de saisie des vœux et vous la transmettra pour signature.

En cas de litige, ce sera le seul document faisant foi.

Les résultats de l'affectation seront communiqués aux élèves le mercredi 26 juin et disponibles dans les téléservices.

L'inscription dans l'établissement d'affectation est obligatoire, elle se fait dès le 27 juin et avant le 4 juillet.

Pour toute question ou toute demande d'aide, contactez le secrétariat du collège.

Le professeur principal reste votre premier contact pour vous accompagner dans vos choix.

## Documents joints

-  [offresdeformation\\_avril2024](#) (PDF de 1005.3 ko)
-  [01-fiche-voeux-3e-notice-r2024](#) (PDF de 913.2 ko)
-  [02-fiche-assouplissement-carte-scolaire-r2024](#) (PDF de 393.5 ko)
-  [03a-fiche-candidature-2gt-section-europeenne-r2024](#) (PDF de 340.7 ko)
-  [03b-fiche-candidature-2gt-eo-lca-r2024](#) (PDF de 398.3 ko)
-  [03c-fiche-candidature-2gt-eo-artistique-r2024](#) (PDF de 411.5 ko)
-  [03d-fiche-candidature-2gt-eo-technologique-r2024](#) (PDF de 347.9 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**